



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, C. Belzung, P. Boissé, T. Boulay, A. Bousquet, L. Cailly, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, S. Crogiez-Petrequin, M. Desmedt, R. Essi, M. de Ferrière, E. Fouquereau, D. Maurel, J.-P. Monge, S. Mouglin, Ph. Roingeard, L. Seabra, Ph. Vendrix, H. Watier J.-L. Yengue

Invités : J.-C. Billaut, A. Gueiffier, M. Ruilier

Excusés : C. Beaumont, B. Foucher, Ph. Foucher, F. Gagnaire, D. Georgeault, A. Guihur, F. Lecaille, H. Maurel-Indart, J. Montharu, V. Puard, S. Servais, P. Soullié, F. Toupin, S. Trapp,



La séance débute à 14 h 10

1. Présentation du Cancéropôle Grand Ouest par Monsieur Philippe Bougnoux (directeur scientifique du CGO) – annexe 1

Philippe Bougnoux présente aux membres du conseil l'organisation du Cancéropôle Grand Ouest et ses missions (cf. document de synthèse joint).

2. Présentation d'une proposition de mise en place d'un doctorat à distance par Monsieur Didier de Robillard

Didier de Robillard expose aux membres du Conseil Scientifique un projet de mise en place d'un doctorat à distance avec l'Ile Maurice, dans le domaine de l'apprentissage du français langue étrangère. Ce projet a déjà été présenté au sein de l'Ecole Doctorale SHS. Il trouve son origine dans la mise en place d'un diplôme de Master à distance déjà existant.

Le projet prévoit de s'inscrire dans le cadre des règles de l'Ecole Doctorale :

- Le doctorant serait inscrit à l'université de Tours
- Le doctorant bénéficierait d'un co-encadrement avec un professeur de l'Ile Maurice.



- La validation des crédits doctoraux pourrait se faire par reconnaissance de séminaires, d'actions de formation et d'activités professionnelles menés à Maurice.
- La soutenance aurait lieu à l'université de Tours. Pour les déplacements du jury, on envisagerait un partage de frais entre les deux institutions.

Les avantages de la mise en place de cette nouvelle modalité :

- L'île Maurice gagnerait un encadrement de qualité
- L'université pourrait se positionner sur un créneau non exploité.

Les membres du conseil scientifique estiment que le projet est intéressant mais souhaitent affirmer que tout devrait être fait pour que ces doctorants puissent effectuer un séjour dans notre université au cours de leur préparation.

Emmanuel Lesigne indique qu'il est souhaitable qu'une convention, même légère, explicite clairement les objectifs de cette nouvelle opération. Il revient à l'Ecole Doctorale de définir les règles précises de fonctionnement.

Il est demandé aux membres du conseil scientifique de voter sur la proposition suivante : « Le conseil scientifique confie à l'Ecole Doctorale SHS le soin de finaliser ce projet. Toutes les obligations de l'Ecole Doctorale SHS devront être satisfaites. »



Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

3. Informations générales

Appel à Projet Régional – Intérêt Régional

La Région nous a communiqué la liste des projets pré-sélectionnés dans le cadre de l'APR-IR. Sur 35 projets pré-sélectionnés, 11 concernent l'université de Tours

Appel à Projet Régional-Initiative Académique

La Région a confié au PRES le traitement de cet appel à projet, qui propose le financement de trois types d'actions : projet de recherche collaboratifs, achat d'équipement, accueil de post-doc.

Un travail d'étude des dossiers a été réalisé avec l'université d'Orléans, l'INRA, le CNRS, l'INSERM, le CEA et le BRGM.

Deux sources principales ont permis d'effectuer la sélection des projets :

- une expertise diligentée sur les trois types d'action. Chaque action a été évaluée par 2 à 5 experts du domaine disciplinaire.
- la politique propre à chaque établissement qui a déterminé ses priorités

La commission recherche du PRES s'est réunie le 15 mars pour arrêter la liste des projets retenus. La liste des projets de l'université de Tours est énumérée en séance.

A ce stade, il convient de solliciter chaque porteur de projet pour valider le budget proposé et le montage financier du projet.

Inauguration de la plateforme CIRE à l'INRA de Nouzilly

La plateforme CIRE a été inaugurée le mercredi 13 mars sur le site de l'INRA. Elle met à disposition des chercheurs, des formateurs et de partenaires industriels, des instruments d'imagerie ultra-modernes destinés à l'observation de gros animaux. Ce projet a été porté par le CHRU, l'université et l'INRA. Le montant total de l'investissement est de l'ordre de 5 millions d'€.

Soutien financier aux colloques

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil que les contributions financières des différentes institutions pour le soutien aux colloques diminueront cette année.

Pour cette année, le ministère ne financera pas les colloques et le Conseil Général va réduire l'enveloppe. Le montant de celle-ci n'est pas encore connu.



Lancement d'un double appel à projet du CS : post-doctorants et chercheurs invités

Un appel sera lancé à la fin du mois de mars pour financer trois post-doctorants pour l'année 2013/2014 et pour l'accueil de chercheurs invités.

La procédure d'accueil des chercheurs invités sera modifiée à compter de la rentrée 2013. Elle permettra de dégager une enveloppe financière qui sera affectée au paiement d'un contrat de post-doctorant et au soutien pour les co-tutelles.

4. Appel à projet de Recherche Collaborative Tours-Poitiers

Les deux conseils scientifiques des universités de Tours et Poitiers ont décidé chacun de consacrer une enveloppe de 20 000 € pour soutenir des projets de recherche collaboratifs.

L'appel a été lancé et on constate que 38 projets ont été remontés pour une demande de 650 000 €.

Les dossiers seront examinés lors de la réunion du conseil scientifique du mois de mai. Il est proposé que chaque dossier soit examiné par deux personnes : un membre du conseil scientifique de Tours et un membre du conseil scientifique de Poitiers. Un groupe commun aux deux universités sera chargé de faire la sélection finale.

Une grille d'évaluation sera fournie aux membres du conseil chargés d'examiner les dossiers sur la base de critères retenus en commun avec Poitiers.

Stéphane Chevalier demande s'il ne serait pas nécessaire d'augmenter l'enveloppe devant le succès rencontré par l'appel.

Emmanuel Lesigne indique que la question sera posée à l'université de Poitiers.

Philippe Vendrix indique que le succès de l'appel pourrait amener à réfléchir sur les dispositifs mis en place et la nécessité de soutenir des projets de taille modeste de l'ordre de 20 000 à 30 000 €. Une réflexion avec la Région pourrait être menée.

Philippe Roingeard propose de demander aux équipes de ne remonter qu'un seul projet.

5. Plateforme Hal et charte des publications – annexe 2

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil que la plateforme Hal de dépôt des publications développée par le CNRS présente un intérêt pour l'établissement et pour chaque unité de recherche. Elle permet d'avoir un portail sur Internet pour voir les productions scientifiques de l'établissement.

Guy Barles fait une présentation d'éléments complémentaires à partir du site Internet aux membres du conseil.

Bruno Boissavit, directeur du SCD, précise qu'au départ, Hal est un outil CNRS, mais qu'il existe maintenant un comité de pilotage avec une représentation des EPST et des universités.

Emmanuel Lesigne propose d'inciter les chercheurs à utiliser cet outil, mais ne veut pas imposer l'outil.

Philippe Roingeard explique que pour les publications en biologie santé, le dépôt s'effectue déjà sur une autre base.

Marianne Desmedt indique que l'INSERM incite également au dépôt sur Hal.

Le conseil scientifique acte le fait de créer un portail de l'université sur Hal. L'incitation à déposer les publications et productions écrites sous Hal sera présentée comme une politique de l'établissement.

Emmanuel Lesigne expose les principes de mise à jour de la charte des publications de l'université. Il explique qu'il est indispensable que les publications de l'établissement puissent être identifiées par les outils de tri électronique. Les règles d'affiliation peuvent évoluer en fonction des moteurs de recherche et il est apparu nécessaire de mettre à jour les règles de signature.

Un travail de mise à jour de la charte des publications a été réalisé en lien avec l'Observatoire des Sciences et Techniques pour proposer une règle simple et claire.

Par ailleurs, dans le contrat de PRES, il est prévu que toutes les publications doivent indiquer le rattachement au PRES.

Les règles proposées ont été reprises sur un document adressé aux membres (cf. pièce jointe).

Philippe Vendrix conteste la nécessité de faire apparaître la tutelle du PRES estimant qu'il n'existe pas de rattachement contractuel entre le PRES et les unités de recherche.

Plusieurs membres du conseil s'interrogent également sur la nécessité de faire apparaître le PRES dans la signature.

Par ailleurs, l'affiliation à plusieurs tutelles rend parfois complexe la règle de signature et il apparaît difficile de fixer une règle commune pour toutes les unités.

Emmanuel Lesigne indique que le document sera repris et qu'un modèle sera remis à chaque unité de recherche en fonction de ses spécificités. Par ailleurs, la question de la mention du PRES sera reposée.

6. Examen du BQI – annexe 3

Emmanuel Lesigne rappelle qu'une enquête sur les activités internationales des unités de recherche a été lancée. Elle avait plusieurs objectifs :

- Permettre le recensement des activités à l'international
- Provoquer une réflexion dans les unités de recherche sur leur politique à l'international : points forts et points faibles, actions à mettre en œuvre
- Distribuer le bonus qualité international : part variable des unités de recherche qui dépend de l'évaluation de leur activité à l'international.

Chaque unité a identifié un CRI (Correspondant Recherche International) chargé d'effectuer le recensement des actions menées au cours de l'année civile 2012 sur un nombre d'items précis et de proposer un rapport sur la politique de l'unité pour développer et structurer les actions à l'international.

Pour la distribution de la part variable, Emmanuel Lesigne a proposé à la commission permanente du conseil une méthodologie pour procéder à l'évaluation qualitative des données en attribuant une note à chaque item : A (exceptionnel), B (bien, honnête), C (faible ou vide).

L'évaluation s'est effectuée par rapport à la taille de l'unité et le rapport a été noté de 0 à 3 points.

Le travail d'évaluation a été validé par la commission permanente et tous les dossiers ont ensuite été examinés par Emmanuel Lesigne.

Une proposition de répartition est soumise à l'avis du conseil (cf. tableau joint).

Evelyn Fouquereau demande quel pourcentage représente le montant attribué.

Emmanuel Lesigne indique que le pourcentage reversé est compris entre environ 5 et 15 % du budget de l'unité, pour chacune des 29 unités (sur 32) ayant répondu.

Philippe Vendrix et Marc de Ferrière demandent, que suite à cette action, le conseil scientifique puisse avoir un échange avec Arnaud Giacometti sur la politique à l'international en matière de recherche.



La proposition de distribution du Bonus Qualité International est acceptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

7. Demande de prolongation des doctorats au-delà de 3 ans – annexe 4

Conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, le conseil scientifique est informé des demandes de dérogations d'inscription au-delà de trois ans accordés au titre de l'année 2012/2013 (cf. tableau joint)

On constate qu'il y a plus de demandes en Sciences Humaines et Sociales qu'en Santé Sciences et Technologies au-delà de la 4^{ème} année.

8. Ouverture de poste par le concours d'agrégation à la rentrée 2014

L'UFR de droit, économie et sciences sociales et l'équipe Vallorem demandent à pourvoir un poste par le concours d'agrégation interne. Les postes sont ouverts aux concours en fonction de la demande des établissements qui doit être effectuée un an à l'avance. Denis Maurel demande à ce qu'il y ait un débat sur cette question et une véritable discussion sur le mode de recrutement par l'agrégation au sein de l'établissement.

Alain Clément souhaite que les présidents d'université fassent remonter les questionnements sur le maintien de l'agrégation pour le droit, les sciences économiques et de gestion.

Emmanuel Lesigne propose de suivre l'avis clairement exprimé de l'unité de recherche et de la composante.



La proposition d'ouverture du poste au concours de l'agrégation est soumise au vote : 1 vote contre, 10 abstentions, 7 votes pour.

9. Questions diverses

Sylvie Mougin a souhaité qu'il y ait un échange au sein du conseil scientifique sur la réforme des Masters des métiers de l'enseignement et l'impact de cette réforme sur la recherche.

Elle fait lecture d'une motion votée au sein des conseils d'UFR et du CEVU. Celle-ci fait part, notamment, de l'inquiétude de voir disparaître le volet recherche dans les masters métiers de l'enseignement.

Plusieurs membres du conseil font remarquer que les termes de la motion ne relèvent pas des questions de la recherche mais davantage des questions de formation et ne souhaitent pas se prononcer sur ce texte en l'état.

Philippe Vendrix propose de faire voter une motion de solidarité en indiquant que dans le projet de création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, la dimension recherche ne doit pas être sous-estimée.

Evelyne Fouquereau estime que les arguments de la motion doivent être traités dans un autre lieu.

Emmanuel Lesigne propose de ne pas soumettre la motion au vote du conseil, mais de faire un compte-rendu au conseil d'administration en indiquant la préoccupation du conseil scientifique pour la prise en compte de la dimension disciplinaire et de recherche dans le projet de réforme de la formation et de la sélection des enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.